

Qu'est-ce que la VAE ?

Qu'est-ce que la validation des acquis de l'expérience (VAE) ?

La VAE a été instaurée en 2002, sous l'impulsion de Vincent Merle, directeur du cabinet de Nicole Péry au secrétariat d'état à la formation professionnelle en 1998 et professeur du Cnam en 2003. Elle vient d'être récemment réformée par un décret pris pour application des dispositions de l'article 10 de la [loi n°2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi](#).

➡ Pour consulter le [décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023 relatif à la validation des acquis de l'expérience](#) ainsi que les dispositions du code du travail et du code de l'éducation qu'il modifie, [cliquez ICI](#).

Qui est concerné par la VAE ?

La VAE constitue un levier d'accès à la certification **ouvert à tous, sans condition d'âge, de nationalité, de statut, de niveau de formation ou de qualification**. Elle concerne les diplômes nationaux, les titres professionnels ou les certificats de qualification inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles ou un bloc de compétences d'une certification enregistrée dans ce répertoire.

Au cours de la même année civile, un candidat ne peut soumettre plus d'un dossier pour une même certification professionnelle ou plus de trois pour des certifications professionnelles différentes. Ces dispositions ne s'appliquent pas lorsque les dossiers portent sur la validation de blocs de compétences.

- ▶ [Contactez les conseillers experts dans les centres Cnam de proximité](#)
- ▶ [Accédez au formulaire de contact, pour obtenir des informations](#)
- ▶ [Vous êtes une entreprise, aller plus loin](#)

Témoignages et conseils

[Qu'est-ce que la VAE?](#)

INGÉNIEUR DPE

[Thomas, devient diplômé ingénieur par l'Etat \(DPE\) en 18 mois : il raconte](#)

AVEC LE CPF

[Validez les acquis de votre expérience !](#)

PARCOURS

Lionel est devenu ingénieur par la voie de la validation des acquis de l'expérience (VAE)

TÉMOIGNAGE

Obtenir le titre d'ingénieur.e par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

TÉMOIGNAGE

Obtenir une licence professionnelle par la validation des acquis de l'expérience (VAE)

La VAE collective : un atout pour les entreprises

TÉMOIGNAGE D'UNE CONSEILLÈRE VAE

Un accompagnement à la VAE adapté à chacun.e

Textes et sites officiels:

[Loi portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi, article 10](#)
[Décret n°2023-1275 relatif à la validation des acquis de l'expérience](#)
[Portail national VAE](#)

[La Nomenclature de 1969](#) liste les correspondances entre les niveaux de formation et les emplois en termes d'autonomie et de responsabilité.

<https://vae.cnam.fr/qu-est-ce-que-la-vae--199086.kjsp?RH=vaefonct>